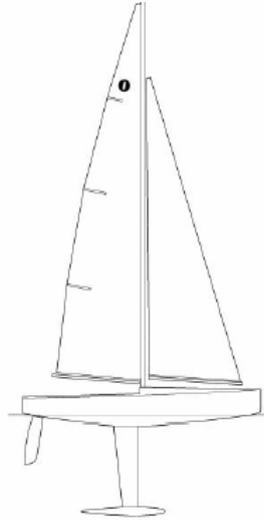


VOILIER DE CLASSE INTERNATIONALE BIOMrrrr

BILOUTE INTERNATIONAL ONE METERRR

JAUGE FUTURE DIMENSIONNELLE ISAF 2014 ??



Parce que la jauge officielle ISAF a éparpillé les données de chaque élément du voilier, je les ai rassemblées pour une meilleure compréhension et ne pas perdre son temps à courir dans une vingtaine de pages pour chercher un point de détail et perdre les données recueillies précédemment. **ÉTZÉ**

Il est précisé en introduction : « Les règles des chapitres II et III sont restrictives, ce qui signifie que, ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit », **cela fige complètement l'imagination, surtout des amateurs, et pourquoi pas, ce qui n'est pas restrictif ou interdit, est autorisé, rien ne restreint ce qui n'a pas encore été imaginé ou inventé, donc !**

A : VOILIER

A-1 : CARRACTERISTIQUES

A-1-1 : DIMENSIONS

Considérant le voilier flottant en eau douce :

- (1) Le voilier doit être de type monocoque
- (2) Longueur de coque protection d'étrave incluse, maximum : 1000 mm
- (3) Tirant d'eau, maximum : 420 mm
- (4) Profondeur de la coque depuis la ligne de flottaison, maximum : 60 mm
- (5) Le tirant d'air dépend de la hauteur de la coque décidé par le constructeur et du gréement spécifiés dans la rubrique C - ENSEMBLE PROPULSIF

A-1-2 : POIDS

- (1) Poids du bateau sec excluant la girouette si utilisée, minimum : 4000 gr, **donc idéalement, 4001 gr maximum avant sa mise à l'eau et sans la girouette.**
- (2) Pour concourir avec les IOM jaugé ISAF, l'ensemble coque comme avant la mise à l'eau mais sans la quille doit peser 1500 gr minimum
- (3) Il est recommandé d'ajouter un lest compensateur si ce poids n'est pas respecté
- (4) Les lests compensateurs, si utilisés, doivent être fixés dans la coque et peuvent être repositionnés pendant une épreuve, les ballasts d'eau sont interdits.
- (5) Pour concourir avec d'autre BIOMrrrr mais en respectant le point A-1-2-1, le lest compensateur peut être retiré et le poids de la quille est libre

A-2 : EQUIPEMENT DE RADIO

A-2-1 : UTILISATION

- (1) Seules, une voie de contrôle de safran et une autre voie de contrôle d'écoute des voiles doivent être utilisées sur le voilier, chacun des deux servos est affecté à sa seule fonction. **Une radio 2 voies évite toute ambiguïté.**
- (2) Exception faite pour l'information d'une unité de contrôle de position, aucune autre radio transmission provenant du bateau ne doit être utilisée.
- (3) Tout remplacement de servo ou treuil doit se faire avec un équivalent en poids et dans la même position
- (4) Dans le cas d'une radio 2,4 Ghz, un double récepteur est autorisé
- (5) Un indicateur de tension de batterie peut être embarqué

B : ENSEMBLE COQUE

B-1 : COQUE

Tout en étant soumis aux points (1) et (2) suivants, la coque, excluant l'accastillage et les équipements de radio, mais incluant tous les supports ou conteneurs de tels équipements, doit être fabriquée ou assemblée en utilisant un ou plusieurs des matériaux suivants.

B-1-1 : MATERIAUX

- (1)-(1-a) Métal, (1-b) Bois, produits à base de bois contenant seulement des matériaux autorisés, (1-c) Fibres de verre, carbone, kevlar, (1-d) Gel-coat, résine, adhésif, vernis, peinture, (1-e) Film à recouvrir qui peuvent être des fibres renforcées, (1-f) Matériaux élastiques, (1-g) Feuille de plastique, qui peut être moulée, ne contenant que des matériaux autorisés.
- (2) Les matériaux peuvent être expansés, en mousse ou alvéolés
- (3) (3-a) Une marque de constructeur peut être appliquée, (3-b) Le numéro d'enregistrement de coque doit être apposé.

B-1-2 : CONSTRUCTION

La construction est libre mais soumise aux points suivants :

- (1) A l'exception des creux et vides créés par le puits de quille et le safran (tube de jaumière), la coque ne doit pas avoir:
 - (1-a) de vides dans le plan de flottaison et/ou les œuvres vives, (1-b) de creux qui dépassent 3 mm sur les vues de profil ou en plan des œuvres vives de la coque. (1-c) de creux dans la surface inférieure de la coque qui dépassent 3 mm, mesurés parallèlement au plan de flottaison, comme dans la figure D.2.
- (2) Les 10 à 30 mm les plus en avant de la coque doivent être faits d'un matériau élastique
- (3) La fixation du safran doit être placée en arrière de la quille.

B-1-3 : ACCASTILLAGES DE COQUE

L'accastillage est libre et soumis aux points suivants :

- (1) L'accastillage qui contribue à la solidité et à l'étanchéité de la coque doit être constitué des matériaux autorisés par B-1-1.
- (2) L'accastillage ne doit pas dépasser les limites extérieures de la coque et du pont.

B-1-4 : MARQUE DU PONT

Le point de mesure du pont doit être apposé sur l'axe médian de la coque près du mât. Il doit avoir au minimum 5 mm de diamètre.

B-2 : Appendices de coque

B-2-1 : CONSTITUTION

- (1) Une quille constituée d'un aileron et un lest bulbe
- (2) Un safran

B-2-2 : UTILISATION

- (1) La quille doit être assemblée rigide par rapport à la coque, seule la flexion est acceptée.
- (2) Le safran ne doit pas dépasser en arrière de la coque.
- (3) S'ils sont retirés, la quille et son lest, peuvent être remontés dans une autre position

longitudinalement et attitude pour un meilleur équilibre

B-2-3 : POIDS

(1) Suivant les autres voiliers concourants, tout en respectant le point A-1-2-1, le poids de la quille est libre

(2) Pour concourir avec d'autre voilier IOM de l'ISAF, la quille devra suivre les spécifications suivantes

	minimum	maximum
Quille à l'exclusion de la fixation à la coque (l'écrou ou la vis de maintien au niveau du pont)	2200 gr	2500 gr
Safran y compris sa mèche (axe de rotation)		75 gr

B-2-4 : MATERIAUX

Les matériaux ne doivent pas être d'une densité supérieure à celle du plomb, exemple, or (riche), tungstène, mercure
(11,300 kg/m³)

B-2-5 : CONSTRUCTION

La construction est libre et soumise aux points suivants :

(1) La quille et le safran doivent être démontables de la coque

(2) La quille et le safran ne doivent pas : (2-a) être connectés (2-b) avoir d'ouverture par où l'eau puisse passer

(3) Dans la limite de 60 mm immergés, l'épaisseur est limitée à 20 mm

(4) Le safran seul doit être articulé

(7) La transmission du contrôle du safran peut contenir des roulements

B-2-6 : ENTRETIEN

Les appendices de coque peuvent être modifiés après la séance de certification, sans entreprendre une nouvelle séance de certification, si la conformité avec B-2-4 et B-2-5 n'est pas affectée.

B-2-7 : RESTRICTIONS

Lors d'une épreuve, une seule quille et un seul safran doivent être utilisés. Si un appendice de coque a été perdu ou endommagé sans possibilité de réparation, un remplacement ne peut être effectué qu'avec l'accord du comité de course. Dans ce cas, le comité de course doit ôter ou annuler toute marque de limitation d'épreuve de l'appendice remplaçant de la coque.

C : ENSEMBLE PROPULSIF

C-1 : GRÉEMENT

C-1-1 : RESTRICTIONS D'UTILISATION

(1) Chaque jeu de gréement doit être utilisé dans son intégrité, voiles, mâts, bômes, accastillage, du même jeu, A, B, ou C, il ne peut être panaché avec une partie d'un autre jeu que, en cas de perte ou endommagement sans réparations possibles sur place, et avec l'accord du comité de course

(2) Sont exclus de cette obligation, l'accastillage fixé au pont, point de pivot de bôme de foc, cadènes, pattes d'oie, points d'écoute de réglage, points d'accrochage de pataras.

(3) Sont exclus aussi, le pied de mât, pivots, hale-bas, les bômes identiques pour tous les jeux de voiles, qui pourraient rester sur la coque avec leurs accastillages lors du démontage

C-1-2 : RESTRICTIONS D'ENCOMBREMENT

Le gréement ne doit pas dépasser des extrémités avant et arrière de la coque.

C-1-3 : CONSTITUTION

(1) Mât (2) Pieds de mât, fixés à la coque ou au mât (3) Bôme de grand-voile (4) Bôme de foc (5) Gréement dormant (6) Gréement courant (7) Accastillage

C-1-4 : CONSTRUCTION

(1) L'accastillage et les bouts peuvent être combinés tant que leur fonction n'est pas étendue au-delà de ce qui est autorisé.

(2) La position des éléments, et la longueur et la tension des gréements peuvent être ajustables, sauf

dispositions contraires

(3) Billes et roulements à billes peuvent être utilisés pour : la fixation de hale-bas et du vit de mulet ; poulies d'écoute de grand-voile ; poulies de bôme de foc ; axe-pivot de bôme de foc.

C-1-5 : MÂT

Utilisation ; La position du pied de mât et de la girouette n'est pas imposée.

C-2 : MAT

C-2-1 : MATERIAUX

(1) Le mât peut être en alliage d'aluminium, en bois, en carbone . Tube 8 ou 10 mm, Prix, Carbone D8 x160 cm 8 € Décathlon, Carbone D8 x 200 cm 15 € Cerf-volantiste ?

(2) Les matériaux peuvent être combinés

(3) Les autres matériaux autorisés du mât sont : adhésif, peinture, couche de finition, vernis, cire. Un mât en alliage d'aluminium peut être anodisé.

C-2-2 : CONSTRUCTION

(1) Un système pied de mât est autorisé et si utilisé, il peut faire partie du mât ou de la coque.

(2) Entre la bande de mesure inférieure sur le mât et la bande de mesure supérieure, la section du mât doit être: (2-a) circulaire (2-b) constante dans les limites permises par les dimensions C-2-3. sauf pour les éléments autorisés suivants :

(2-c) une gorge intérieure, (2-d) des découpes locales pour l'insertion de la ralingue ou de coulisseaux, (2-e) des trous pour l'accastillage et ses fixations, (2-f) des manchons de renfort ou d'assemblages internes ou externes pour le mât.

C-2-3 DIMENSIONS DU MAT

C-2-3-1 SECTION ET MODIFICATION DU TUBE DE MAT

(1) Diamètre moyen du mât entre les bandes de mesures inférieure et supérieure en ignorant les caractéristiques autorisées par C-2-2-(2) : diamètre, moyen, de 8 à 12 mm

(2) Différence entre n'importe quelle section transversale du mât et le diamètre moyen + ou - 0.15 mm max

(3) Différence de l'épaisseur de la paroi du mât à n'importe quel point, max : 0.1 mm

(4) Longueur des manchons de mât , max : 100 mm

(5) Longueur totale des découpes dans le mât entre les bandes de mesures inférieures et supérieures, max 100 mm

(6) Courbure du mât entre la bande de mesure inférieure et la bande de mesure supérieure : illimitée

(7) Hauteur de la fixation des étambrais de pied de mât au-dessus du point de mesure sur le pont, B-1-4, max : 100 mm

C-2-3-2 POSITION ET RESTRICTIONS DES BANDES DE MESURES.

(1) Dans ces limites, la variation de la hauteur de la bande de mesure inférieure du mât : ± 5 mm

(2) Largeur des bandes de mesures, min : 3 mm, max : 10 mm

(3) Distance entre le point de mesure sur le pont (-B-1-4-), et le bord supérieur de la bande de mesure inférieure (-si on veut arrêter le pied de mât juste au raz de la bande de mesure-) .

Minimum : 60 mm, maximum : 100 mm

(4) Distance libre entre le bord supérieur de la bande de mesure inférieure et le bord inférieur de la bande de mesure d'étai de foc, sur la face avant du mât, car la surface de chaque foc est déjà imposée

(5) Distance maximum entre le bord supérieur de la bande de mesure inférieure et le bord supérieur de la bande de mesure supérieure, si on veut arrêter le mât juste au raz de la bande de mesure

Mât 1 1600 mm

Mât 2 1180 mm

Mât 3 880 mm

C-2-4 : ACCASTILLAGES DE MAT

C-2-4-1 Nécessaire : (1) Une fixation de la têtère de grand-voile, (2) les fixations haubans, (3) Fixation(s) pour l'étai de foc.

C-2-4-2 Optionnel : (1) Une girouette ou autre indicateur et/ou sa fixation. (2) Une potence de pataras et sa fixation. (3) Fixation(s) pour la drisse de foc. (5) Une paire de barres de flèche et leurs fixations, (6) Une fixation des bas-haubans, (7) Des anneaux de mât pour la fixation du guindant de grand-voile. (8) Des fixations pour guindant et la draille de grand-voile. (9) Fixation(s) pour le point d'amure. (10) Un pied de mât et sa fixation. (11) Fixation(s) des étambrais de pied de mât. (12) Une emplanture de pont. (13) Une ferrure de pied de mât avec ou sans jambe de force. (14) Un vit de mullet et/ou sa fixation, (15) Une fixation du hale-bas.

C-2-4-3 Construction

(1) La têtière peut, avec ou sans bout, inclure une partie qui tourne avec la voile autour d'un axe situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la section du mât

(2) La bôme de grand-voile, le hale bas, doivent avoir leurs axes de rotation en arrière de la section du mât ou des zones adjacentes à ces points

C-3 : BÔMES

C-3-1 : MATERIAUX

(1) Les bômes peuvent être en alliage d'aluminium, en bois, fibre de verre, tube carbone

(2) Les matériaux peuvent être combinés

(3) Les autres matériaux autorisés dans les bômes sont : adhésif, peinture, couche de finition, vernis, cire. Une bôme en alliage d'aluminium peut être anodisée.

C-3-2 : DIMENSIONS

(1) La section des bômes doit être constante, la plus grande dimension de la section transversale externe de bôme, **max : 20 mm** avec une tolérance de 0,5 mm maxi, excepté pour : (1-a) Les derniers 10 mm à chaque extrémité, permettent de faire une bosse pour la fixation d'écoute des voiles et de raccourcir la longueur de la bôme, (1-b) les trous pour l'accastillage et ses fixations

C-3-3 : ACCASTILLAGE DE LA BOME DE GRAND-VOILE

C-3-3-1 Nécessaire : (1-a) Fixation(s) du point d'écoute. (1-b) Fixation(s) de l'écoute de réglage. (1-c) Fixation(s) du hale bas.

C-3-3-2 Optionnel : (2-a) Fixation(s) du point d'amure. (2-b) Fixation(s) du vit de mullet. (2-c) Trous pour les écoutes de fixation

C-3-4 : ACCASTILLAGE DE BOME DE FOC

C-3-4-1 Nécessaire : (1) Fixations du point d'amure et du point d'écoute. (2) Fixations de l'écoute de réglage. (3) Pivot et / ou sa fixation sur le pont.

C-3-4-2 Optionnel : (1) Fixation(s) de l'étau de foc. (2) Fixation(s) de la balancine de bôme. (3) Contrepoids et/ou sa fixation. (4) Trous pour les écoutes de fixation

C-4 : GRÉEMENT DORMANT

C-4-1 : MATERIAUX

Excepté pour les embouts et les pivots de bôme de foc (roulement à bille, etc), le gréement dormant doit être en acier et / ou dynéma ou vectra

C-4-2 : UTILISATION

Le pivot de bôme de foc doit être placé approximativement dans l'axe de la coque. L'alignement du pivot entre la coque et la bôme ne doit être contrôlé que par la tension du gréement.

C-4-3 : CONSTRUCTION

C-4-3-1 Nécessaire : (1) Une paire de haubans, gal-haubans, bas haubans

C-4-3-2 Optionnel : (1) Un étau de foc inférieur à 1mm de diamètre. (2) Une draille de mât inférieure à 1mm de diamètre. (3) Un pataras.

C-4-4 : ACCASTILLAGE DU GREEMENT DORMANT

C-4-4-1 Optionnel : (1) Embouts. (2) Réglages de longueur et de tension.

C-5 : GRÉEMENT COURANT

C-5-1 : MATERIAUX

- (1) Les matériaux sont libres
- (2) Roulements à billes ou à rouleaux peuvent être utilisés pour les poulies du circuit de réglage des écoutes de grand-voile et de foc.

C-5-2 : CONSTITUTION

- C-5-2-1** La grand-voile et le foc doivent travailler simultanément et peuvent avoir une possibilité de réglage indépendant et/ou automatique, mais en restant en 2 voies
- C-5-2-2** Une balancine de bôme de foc peut être fixée à l'étai et/ou à la drisse de foc ou à leur fixation sur le mât.
- C-5-2-3** Pour prévenir l'emmêlement d'une balancine, un bout peut être fixé ou passé autour de la balancine, la fixation des extrémités peut se faire, sur la chute de foc, à la drisse de foc ou à l'étai de foc
- C-5-2-4** Un réglage de point d'amure de grand-voile peut passer autour ou au travers, du mât, de la bôme de grand-voile et/ou de leurs accastillages.

C-5-3 : CONSTRUCTION

- C-5-3-1 Nécessaire** : (1) Une écoute de bôme grand-voile. (2) Un hale bas de bôme de grand-voile. (3) Une drisse de grand-voile, si une draille n'est pas utilisée. (4) Une drisse de foc si un étai n'est pas utilisé. (5) Une écoute de bôme de foc
- C-5-3-2 Optionnel** : (1) Une drisse de grand-voile et/ou une fixation de têtère. (2) Un réglage de point d'amure de grand-voile. (3) Un réglage de point de drisse de grand-voile. (4) Une drisse de foc (5) Un réglage du point d'écoute de foc. (6) Un réglage du point d'amure de foc. (7) Une balancine de bôme de foc. (8) Un bout de maintien de la balancine.

C-5-4 : ACCASTILLAGE DU GREEMENT COURANT

- C-5-4-1 Optionnel** : (1) Embouts (2) Réglages de longueur et de tension. (3) Poulies d'écoute de bôme de grand-voile, poulies d'écoute de bôme de foc.

C-6 : VOILES

C-6-1-1 : CONSTITUTION

- (1) Grand-voile
- (2) Foc

C-6-1-2 : GENERALITES

C-6-1-2-1 : DEFINITIONS

Point du gousset de Latte

Le point de gousset de latte est défini comme l'intersection de la médiane prolongée du gousset de latte, ou de la latte elle-même s'il n'y a pas de gousset de latte, et de la chute.

C-6-1-2-2 : MESURES

- (1) Durant les mesures : (1-a) les lattes n'ont pas besoin d'être retirées, (1-b) les grand-voiles dont le guindant n'est pas établi dans une gorge de mât peuvent être attachées au mât et bôme, (1-c) Les étais de foc et les drailles de grand-voile n'ont pas besoin d'être retirés.
- (2) Quand la grande voile est équipée d'une ralingue de guindant en cordage, le guindant doit être pris à l'arrière de la ralingue.
- (3) Les fixations discontinues (coulisseaux, bagues) sur le guindant d'une voile ne doivent pas être comptées dans la mesure, à condition que l'addition de leurs longueurs ne soit pas supérieure à 10% de la longueur du guindant et mesurée le long du guindant.

C-6-2 : GRAND-VOILE

C-6-2-1 : CONSTRUCTION

C-6-2-1-1 Obligatoire :

- (1) La construction doit être : voile souple, d'une seule épaisseur.
- (2) La même épaisseur doit être utilisée pour l'ensemble du corps de la voile qui doit être faite au maximum de quatre laizes assemblées par des coutures. Donc une seule laize avec pinces autorisée
- (3) Les coutures ne doivent pas dévier de plus de 10 mm d'une ligne droite joignant le guindant à la chute.
- (4) La voile doit avoir au maximum, à la chute trois goussets de lattes, ou des lattes s'il n'y a pas de gousset
- (5) La voile doit être coupée sur les lignes de jonctions des point mesurés.
 - (5a) le point arrière de tête de drisse et le point de gousset de latte le plus proche,
 - (5b) les points de gousset de latte adjacents,
 - (5c) le point d'écoute et le point de gousset de latte le plus proche.
 - (5d) où les points de gousset sont pris comme définis en C-6-1-2-1
- (6) La bordure ne doit pas dépasser au-dessous d'une ligne droite entre le point d'amure et le point d'écoute.
- (7) L'insigne de classe. **BIOMrrr**

C-6-2-1-2 Optionnel

- (1) Un ourlet, qui peut former au guindant, un gousset pour une draille.
- (2) Un ou deux œillets et/ou des ouvertures dans la tête.
- (3) Un œillet et/ou des ouvertures à chacun des points d'écoute et d'amure.
- (4) des ouvertures au guindant pour des anneaux de mât et/ou des boucles comme attaches de la draille de mât.
- (5) ralingue de guindant
- (6) coulisseaux de guindant
- (7) attaches de guindant pour des anneaux de mât et/ou des boucles.
- (8) attaches de guindant pour une draille
- (9) Renfort principal spécifié en C-6-2-3
- (10) Renfort secondaire spécifié en C-6-2-3
- (11) Penons
- (12) Les bandes (au maximum trois) de visualisation de la voile, marquées à la peinture ou à l'encre.
- (13) Marques du fabricant

C-6-2-2 : ASSEMBLAGES ET DIMENSIONS COMMUNES

- (1) Les assemblages peuvent être faits par couture, soudure, colle, ruban ou tissus adhésifs.
- (2) Le point d'écoute ne doit pas dépasser de plus de 25 mm en arrière de l'extrémité arrière de la bôme.
- (3) Toute ralingue ou coulisseau de guindant doivent être fixés dans une gorge de mât.
- (4) L'ourlet de guindant peut entourer une draille.

C-6-2-3 : DIMENSIONS

Le guindant est mesuré depuis le dessus de la marque de mesure inférieure jusqu'au dessus de la marque de mesure supérieure, dessinées sur le mât, C-2-3

Longueur de la chute,

bord de fuite	minimum	maximum
Grand-voile 1	1610 mm	1620 mm
Grand-voile 2	1200 mm	1210 mm
Grand-voile 3	910 mm	920 mm

Longueur de la bordure

Grand-voile 1	350 mm	360 mm
Grand-voile 2	340 mm	350 mm
Grand-voile 3	310 mm	320 mm

Largeur au quart

Grand-voile 1	305 mm	315 mm
Grand-voile 2	295 mm	305 mm
Grand-voile 3	265 mm	275 mm

Largeur à la moitié

Grand-voile 1	235 mm	245 mm
Grand-voile 2	225 mm	235 mm
Grand-voile 3	205 mm	215 mm

Largeur aux trois quarts

Grand-voile 1	135 mm	145 mm
Grand-voile 2	130 mm	140 mm
Grand-voile 3	115 mm	125 mm

Largeur de la tête, max : 20 mm

Renfort principal :

Depuis le point de mesure de coin de voile le plus proche, max : 150 mm Amure, écoute, drisse
Chaque coin peut avoir un renfort

Renfort secondaire :

Pour renfort d'usure, max : 50 mm

Pour les attaches de guindant, les coulisseaux de guindant, et/ou ouvertures, max : 20 mm

Largeur des ourlets, max : 15 mm

Largeur des coutures, max : 15 mm

Longueur des lattes : médiane et basse, max : 100 mm, haute, max : 75 mm

Largeur des lattes, max : 10 mm

Longueur extérieure des goussets de latte : inférieure et médiane, max : 120 mm, supérieure, max : 95 mm

Largeur extérieure des goussets de latte, max : 25 mm

Distance entre le point de fourreau de latte, comme définie en C-6-1-2-1 et le point de chute le plus proche, max : 20 mm

Diamètre des œillet et œil de pie, max : 10 mm

A l'exception des coulisseaux de guindant, dimension d'attache de guindant, max : 10 mm

Largeur des bandes de visualisation, max : 30 mm

C-6-2-4 Propositions de dimensions pour l'ensemble pied de mât et bômes fixé à la coque

Avec une seule mesure de bordure → pour avoir une seule longueur de bôme fixée à un ensemble pied de mât à la coque → moins cher → la grand-voile 1 : 4 laizes → la grand-voile 2 : 3 laizes → la grand-voile 3 : 2 laizes → Ou, voiles d'une seule laize avec pinces . Simplification des constructions, car à partir du même moule

Longueur de la chute, bord de fuite	minimum	maximum
Grand-voile 1	1610 mm	1620 mm
Grand-voile 2	1200 mm	1220 mm
Grand-voile 3	930 mm	940 mm

La grand-voile 1 peut avoir 4 laizes maximum

Mesures de la grand-voile 1	minimum	maximum
Grand-voile 1 : bordure	350 mm	360 mm
Grand-voile 1 : au 1er quart	305 mm	315 mm
Grand-voile 1 : à la moitié	235 mm	245 mm
Grand-voile 1 : au 3eme quart	135 mm	145 mm

La grand-voile 2 peut avoir 3 laizes maximum

Mesures de la grand-voile 2	minimum	maximum
Grand-voile 2 : bordure	350 mm	360 mm
Grand-voile 2 : au 1er tiers	295 mm	305 mm
Grand-voile 2 : au 2eme tiers	175 mm	185 mm

La grand-voile 3 peut avoir 2 laizes maximum

Mesures de la grand-voile 3	minimum	maximum
Grand-voile 3 : bordure	350 mm	360 mm

Grand-voile 3 : à la moitié

235 mm

245 mm

C-6-3 : FOC

C-6-3-1 : CONSTRUCTION

C-6-3-1-1 Obligatoire

(1) La construction doit être : voile souple, d'une seule épaisseur.

(2) La même épaisseur doit être utilisée pour l'ensemble du corps de la voile qui doit être faite au maximum de trois laizes assemblées par des coutures. Donc une seule laize avec pince autorisée

(3) Les coutures ne doivent pas dévier de plus de 10 mm d'une ligne droite joignant le guindant à la chute.

(4) La chute ne doit pas dépasser en arrière d'une ligne droite entre le point arrière de tête de drisse et le point d'écoute. (simplement, la voile doit être coupée sur les lignes de mesure)

(5) La bordure ne doit pas dépasser au dessous d'une ligne droite entre le point d'amure et le point d'écoute.

C-6-3-1-2 Optionnel

(1) Un ourlet, qui peut former au guindant, un gousset pour un étai de foc.

(2) Un ou deux œilletons et/ou ouvertures dans la tête.

(3) Un œillet et/ou ouvertures à chacun des points d'amure et d'écoute.

(4) Des coulisseaux d'étai de foc et/ou des boucles

(5) Renfort principal comme spécifié en C-6-3.-3

(6) Renfort secondaire comme spécifié en C-6-3.-3

(7) Pas plus de deux goussets de latte, ou lattes s'il n'y a pas de gousset, dans la chute.

(8) Penons.

(9) Pas plus de trois bandes de visualisation de voile marquées à la peinture ou à l'encre

(10) Marques de fabricant

C-6-3-2 : ASSEMBLAGES ET DIMENSIONS COMMUNES

(1) Les assemblages peuvent être faits par couture, soudure, colle, ruban ou tissus adhésifs

(2) Le point d'amure ne doit pas dépasser de plus de 25 mm l'extrémité avant de la bôme (si point d'amure fixé au pont avec une bôme à axe rigide à 25 mm en arrière pivotant sur le pont)

(3) Le point d'écoute ne doit pas dépasser de plus de 25 mm l'extrémité arrière de la bôme.

(4) L'ourlet de guindant peut entourer l'étai de foc.

C-6-3-3 : DIMENSIONS

Longueur de guindant	minimum	maximum
Foc 1	1320 mm	1330 mm
Foc 2	980 mm	990 mm
Foc 3	730 mm	740 mm

Longueur de la chute, bord de fuite	minimum	maximum
Foc 1	1245 mm	1255 mm
Foc 2	900 mm	910 mm
Foc 3	655 mm	665 mm

Longueur de bordure	minimum	maximum
Foc 1	375 mm	385 mm
Foc 2	340 mm	350 mm
Foc 3	290 mm	300 mm

Largeur de tête, max : 20 mm

Renfort principal :

Depuis le point de mesure de coin de voile le plus proche, max : 125 mm : Amure, écoute, drisse

Chaque coin peut avoir un renfort

Renfort secondaire :

Pour renfort d'usure, max : 50 mm

Pour coulisseaux d'étai de foc et/ou des boucles, max : 20 mm

Largeur des ourlets, max : 15 mm

Largeur des coutures, max : 15 mm
Longueur des lattes, max : 75 mm
Largeur des lattes, max : 10 mm
Longueur extérieure des goussets de latte, max : 95 mm
Largeur extérieure des goussets de latte, max : 25 mm

Positions du point de gousset de la latte inférieure, depuis le point d'écoute, comme définies en C-6-1-3-1

Distance	minimum	maximum
Foc 1	400 mm	430 mm
Foc 2	285 mm	315 mm
Foc 3	205 mm	235 mm

Positions du point de gousset de la latte supérieure, depuis le point d'écoute, comme définies en C-6-1-3-1

Distance	minimum	maximum
Foc 1	820 mm	850 mm
Foc 2	590 mm	620 mm
Foc 3	425 mm	455 mm

Diamètre des œillet et œil de pie, max : 10 mm

Largeur des bandes de visualisation, max : 30 mm

C-6-3-4 Propositions de dimensions pour l'ensemble pied de mât et bômes fixé à la coque

Avec une seule mesure de bordure → pour avoir une seule longueur de bôme, qui peut même rester sur le pont → moins cher → le foc 1 : 3 laizes → le foc 2 : 2 laizes → le foc 3 : 1 laize. Ou, voiles d'une seule laize avec pinces . Simplification des constructions, car à partir du même moule

Longueur de guindant, du point d'amure au point de drisse

	minimum	maximum
Foc 1	1320 mm	1330 mm
Foc 2	1000 mm	1010 mm
Foc 3	770 mm	780 mm

Longueur de chute, bord de fuite, du point d'écoute au point de drisse

	minimum	maximum
Foc 1	1240 mm	1255 mm
Foc 2	905 mm	920 mm
Foc 3	655 mm	670 mm

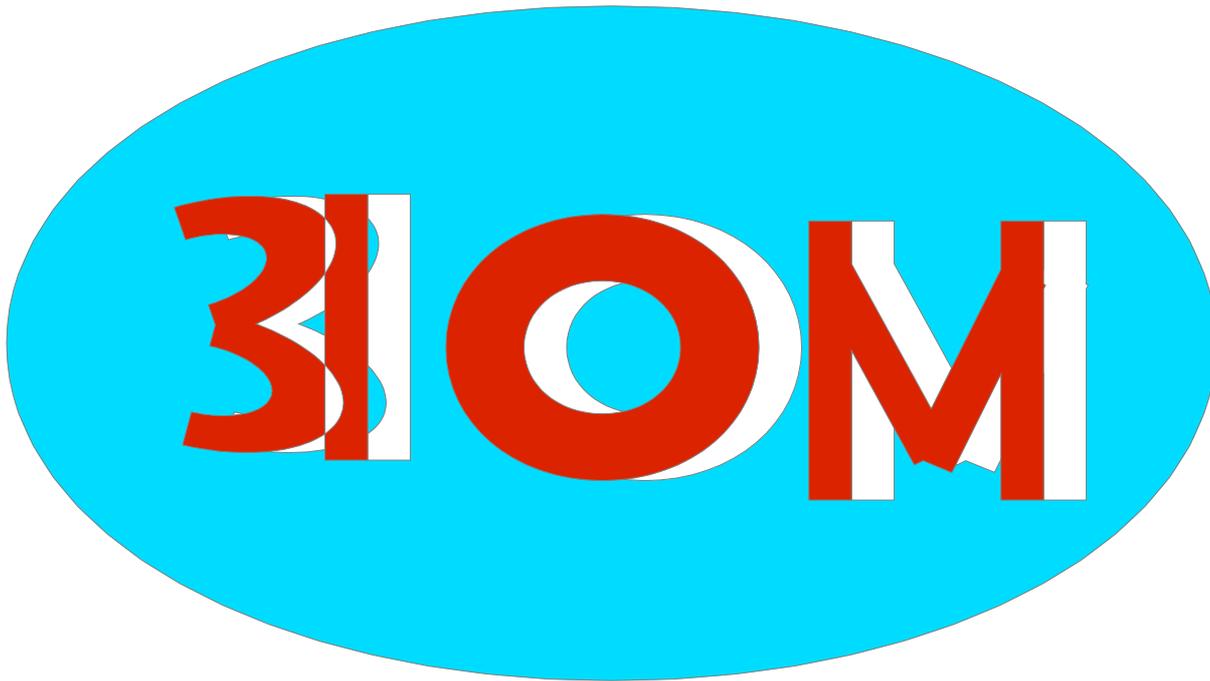
Longueur de bordure, du point d'amure au point d'écoute

	minimum	maximum
Foc 1, 2, 3	375 mm	385 mm

CHAPITRE III - ANNEXES

D - Illustrations

D-1 : INSIGNE DE CLASSE



D-2 : CREUX SUR LA SECTION TRANSVERSALE DE LA COQUE

La coque ne doit pas avoir de creux dans les œuvres vives de la coque qui dépassent 3mm, mesurés parallèlement au plan de flottaison.

